« LEONARDO DA VINCI : FEMMES D'ENTREPRENEUR DANS LA PME EN EUROPE »

Bildung und Kultur
Leonardo da Vinci
Pilotprojekte

Weiterbildung für Unternehmerfrauen in KMU

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Loiret

L'OBJECTIF EST D'ELABORER UN PROGRAMME DE FORMATION COMMUN POUR UNE CERTIFICATION A L'ECHELLE EUROPEENNE.

Dès 1989, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret s'est fortement impliquée dans la bataille en faveur de la reconnaissance du statut de conjoint d'artisan. Tout d'abord, en collaborant activement à la mise en place de la formation du Brevet de Collaborateur de Chef d'Entreprise Artisanale (B.C.C.E.A.) et, récemment, en créant une formation supérieure d'Assistant de Gestion d'Entreprise Artisanale (AGEA). Outre l'impératif économique, la formation diplômante et qualifiante des conjoints collaborateurs, développée par notre CMA (*plus de 1000 modules de formation suivis par les stagiaires*), est une nécessité pour faciliter l'accès au marché du travail à des femmes dont l'emploi est corrélé à leur statut. Le conjoint collaborateur constitue un rouage essentiel dans la vie de l'entreprise artisanale, notamment en ce qui concerne l'organisation, la communication et la gestion. Il intervient en particulier en tant qu'interface entre l'entreprise et ses partenaires. Il contribue directement au développement de l'entreprise et de sa compétitivité, d'où l'importance de promouvoir sa qualification.

LA QUALIFICATION A L'HEURE EUROPEENNE

Forte de notre expérience et de l'état d'avancement de notre réflexion sur la place de la femme dans l'entreprise artisanale, la CMA du Loiret s'est inscrite dans le projet pilote « Léonardo da Vinci », conduit par la Chambre de Métiers de Münster, concourant à la qualification des femmes d'entrepreneur en Europe. Après le développement des titres de qualification du BCCEA et de l'AGEA, il était naturel d'étendre ce dossier au niveau européen. Dix organisations (fédérations, chambres de métiers et formateurs) de six États membres de l'Europe (Allemagne, France, Hongrie, Lettonie et Suède) coopèrent pour développer et expérimenter un programme commun à tous les pays. Ce projet nécessite de la part des États membres européens, et surtout des candidats à l'adhésion, une réflexion sur une politique globale européenne de formation et de qualification du public ciblé. Ce projet s'établit sur une période de deux ans, de mars 2007 à février 2009. Mais comment édifier une idée uniforme quand l'Europe est plurielle. Bien que le terme « artisanat » existe dans tous les pays de l'Union, il ne recouvre pas, d'un pays à l'autre, les mêmes réalités économiques, juridiques et professionnelles. L'artisanat est légalement défini dans 11 pays de l'Union européenne à travers des approches variées. Et les particularités sont encore plus importantes pour les pays inscrits dans ce projet (France, Allemagne, Suède, Belgique, Hongrie et Lettonie). L'idée est donc de recenser les pratiques de chaque pays participant : étude des parcours de qualification, de la place de la femme dans l'entreprise, des conditions sociales… A partir de cet inventaire, les partenaires vont établir un programme d'étude commun à tous les pays pour les femmes d'entrepreneur en Europe.

LE PROJET « LEONARDO DA VINCI »

La présence des conjoints dans l'entreprise est une réalité du secteur artisanal français. Cette implication réelle et importante des conjoints dans les entreprises artisanales a été officiellement reconnue depuis la loi du 2 août 2005, qui désormais instaure un statut obligatoire à tout conjoint qui participe activement, c'est-à-dire de façon effective et régulière, à la vie de l'entreprise. Aussi, la formation des collaborateurs s'est imposée par le BCCEA et l'AGEA. Mais qu'en est-il pour les autres pays ? Ce fut l'objet de la première séance de travail, réunissant les pays associés, les 21 et 22 mai derniers à Münster. Dans la plupart des pays, on observe que la reconnaissance du conjoint est soit inexistante soit trop peu développée pour que des offres de qualification soient proposées. Dans les pays scandinaves (Suède), le besoin de qualification devient croissant surtout pour les PME installées en milieu rural. En France et en Allemagne, les offres de qualification existent et sont développées jusqu'à des niveaux supérieurs. Il est donc crucial que ces expérimentations permettent l'utilisation d'un cadre européen des certifications sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

ECVET : un lien formation-certification qui ne se défait pas

Le dispositif des « crédits d'apprentissage européen pour la formation et l'enseignement professionnels » (ECVET) est conçu pour faciliter le transfert, la capitalisation et la reconnaissance des acquis des apprentissages des personnes.

ECVET est défini tout à la fois comme :

- « un dispositif pratique et concret destiné à faciliter le transfert et la capitalisation des acquis d'apprentissage d'une personne qui passe d'un contexte à un autre et/ou d'un système de certification à un autre.
- une démarche qui permet de décrire méthodiquement une certification en terme d'unités d'acquis d'apprentissage transférables et capitalisables (savoirs, aptitudes, compétences) auxquelles sont associées des points de crédit ».

Les directives ou recommandations européennes en matière de certifications tendent à instaurer ou restaurer la primauté de la formation et la durée de formation, bien que soient mis en avant les résultats d'apprentissage.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret participe au projet de la manière suivante :

1. observation et repérage des compétences pour le groupe cible,
2. développement d'un programme d'étude commun avec mise en place de modules spécifiques à la France,
3. organisation d'une réunion transnationale en France,
4. participation aux groupes transnationaux et aux réunions de transfert (Allemagne, Suède, Hongrie, Lettonie),
5. soutien lors du développement d'un profil de compétence relatif au public cible eu égard à EQF et ECVET,
6. diffusion et activités de transfert dans le cadre des réseaux institutionnels nationaux et internationaux.

La transposition du projet est effectuée sur différents niveaux de groupes de travail (aux niveaux régional, national et international). Plusieurs réunions transnationales se dérouleront dans chacun des pays participants, permettant de rassembler les différentes étapes de travail constituées par les partenaires.

Dans l'Europe élargie, les PME et l'artisanat représentent 23 millions d'entreprises, emploient plus de 80 millions de personnes pour un chiffre d'affaires de 17 000 milliards d'euros. Les PME constituent ainsi 98 % du tissu industriel.
Pays associés au projet « Léonardo da Vinci »
Allemagne : *CMA de Münster, CMA de Rostock, Université de Münster, Université d'Ahaus* - Belgique : *Fem Bruxelles*
Hongrie : *CMA d'Eger* - Lettonie : *CMA de Riga* - France : *CMA du Loiret* - Suède : *Région G*

DOCUMENT UNIQUE - SANTE & SECURITE DES TRAVAILLEURS ENVIRONNEMENT ISO 14001 - QUALITE ISO 9001 & ISO TS 16949

Module DOCUMENT UNIQUE – SANTE & SECURITE DES TRAVAILLEURS

20 heures

Objectif :
- Mise en conformité avec la réglementation (décret du 5/11/2001)
- Evaluation des risques professionnels, mise en place d'actions correctives
- Rédaction du document unique dans l'entreprise

1. Analyse et diagnostic santé & sécurité des travailleurs
   Analyse comportementale sécurité
   Analyse du risque routier en entreprise
   Audit (réglementaire sécurité, ILO-OSH)
   Diagnostic

2. Document unique
   Evaluation des risques professionnels
   Evaluation des risques liés à l'intervention de sociétés extérieures
   Protocoles de chargement et de déchargement
   Rédaction des consignes de sécurité incendie
   Rédaction règlement intérieur
   Visites périodiques obligatoires

Module ENVIRONNEMENT ISO 14001

20 heures

Objectif :
- Exigences de la norme internationale ISO 14001
- Diagnostic de la situation existante par rapport à la norme ISO 14001
- Evaluation des écarts potentiels et établissement de priorités des actions à entreprendre

1. Analyse et diagnostic « environnent »
   Analyse environnementale
   Analyse et évaluation des obligations réglementaires
   Audit (environnement, ordre et propreté)
   Diagnostic

2. La bureautique
   Identification et évaluation des impacts environnementaux significatifs
   Maîtrise documentaire
   Mise en place des 5 S (ordre et propreté des locaux de travail)
   Outil de prévention des problèmes (AMDEC)
   Protocoles de chargement et de déchargement
   Réponses aux situations d'urgence
   Suivi et évaluation des fournisseurs stratégiques

Module QUALITE ISO 9001 & ISO TS 16949

20 heures

Objectif :

- Exigences de la Qualité ISO 9001 & ISO TS 16949
- Recherche permanente des améliorations et des simplifications
  (mise en place d'outils pédagogiques pratiques pour l'ensemble des acteurs de l'entreprise)
- Reconnaissance des savoir-faire par la certification qualité

1. <u>Audit & diagnostic</u>
   Audit qualité
   Définition et mise en place des processus
   Diagnostic
2. <u>Conduite du changement pour normes ISO</u>
   Evaluation des performances professionnelles
   Identification et gestion des compétences fondamentales
   Mesure de l'efficacité des formations
   Plans de surveillance
   Revue de direction
   Sécurisation des opérations
   Suivi et évaluation des fournisseurs stratégiques

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loiret

CONTACT CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIRET
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE
11 Rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS Tél. 02 38 62 09 22
email : formation@cm-loiret.fr